

045/2025EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 13 Octobre 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 18
Pour 18
Contre 0
Non participation
Abstention 0L'an deux mille vingt-cinq,
et le treize octobre

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, FEYDEL, PANZA, PAOLINI, et Mesdames FERRAGUTI, GUARDINI, LOUIS, PONZEVERA, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI et SEBASTIANI

Procuration : Mme ROVERE à OLMETA, Mr POLI à Mme PONZEVERA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mr FEYDEL, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI

Absent : Monsieur MORELLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAION
07/10/2025DATE AFFICHAGE
14/10/2025Objet de la délibération :**CANTINE SCOLAIRE : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 25/07/2025 qui actait le règlement intérieur de la cantine scolaire.

Il donne également connaissance au conseil d'un courriel en date du 25/09/2025 au sujet des sorties scolaires annulées et de la prise en charge des élèves demi-pensionnaires.

Ceux-ci doivent être accueillis dans les mêmes conditions que les demi-pensionnaires habituels

Le Maire propose de modifier le paragraphe 4 du règlement comme suit « Lorsqu'une sortie scolaire est annulée, il convient que les élèves soient accueillis dans les mêmes conditions que les demi-pensionnaires ».

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la modification du règlement présenté en annexe.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la modification du règlement proposé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.